

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 31 Décembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de

ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 29 janvier 2025

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Selma LANGAR

BILAN
Arrêté au 31/12/2024
(Unité : En Dinars)

Notes	31/12/2024	31/12/2023	
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	34 692 537,525	23 198 930,849
a - Actions et Valeurs assimilées		2 876 335,704	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		31 816 201,821	23 198 930,849
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	25 472 123,715	14 981 761,047
a - Placements monétaires		16 627 060,190	14 466 661,410
b - Disponibilités		8 845 063,525	515 099,637
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	131,110
Autres débiteurs		52,360	131,110
TOTAL ACTIF		60 164 713,600	38 180 823,006
<u>PASSIF</u>			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	140 399,607	52 050,555
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	35 761,057	33 172,243
TOTAL PASSIF		176 160,664	85 222,798
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3.7	49 899 650,736	35 061 484,350
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	10 088 902,200	3 034 115,858
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		6 129 208,491	768 686,268
Sommes capitalisables de la période		3 959 693,709	2 265 429,590
ACTIF NET		59 988 552,936	38 095 600,208
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		60 164 713,600	38 180 823,006

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 octobre au 31 décembre 2024

(Unité : en Dinars)

	Notes	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024	01/10/2023 31/12/2023	01/01/2023 31/12/2023
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2	601 932,065	2 190 111,109	365 161,142	1 234 757,248
a. Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		601 932,065	2 190 111,109	365 161,142	1 234 757,248
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	520 813,784	1 696 859,282	266 493,234	744 971,840
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 122 745,849	3 886 970,391	631 654,376	1 979 729,088
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-137 619,690	-388 317,523	-49 280,495	-156 993,495
REVENU NET DES PLACEMENTS		985 126,159	3 498 652,868	582 373,881	1 822 735,593
PR3- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000
CH3- Autres charges	3.6	-23 120,728	-83 015,525	-17 621,321	-59 890,602
RESULTAT D'EXPLOITATION		962 005,431	3 415 637,343	564 752,560	1 762 844,991
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	246 993,038	544 056,366	245 642,117	502 584,599
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 208 998,469	3 959 693,709	810 394,677	2 265 429,590
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-246 993,038	-544 056,366	-245 642,117	-502 584,599
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 677,670	34 248,025	6,111	12,287
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		31 221,222	41 016,419	0,000	-0,650
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	-52,076
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 012 904,323	3 490 901,787	564 758,671	1 762 804,552

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 octobre au 31 décembre 2024

(Unité : en Dinars)

	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024	01/10/2023 31/12/2023	01/01/2023 31/12/2023
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation				
a. Résultat d'exploitation	962 005,431	3 415 637,343	564 752,560	1 762 844,991
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 677,670	34 248,025	6,111	12,287
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 221,222	41 016,419	0,000	-0,650
d. Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-52,076
AN2- Distributions de dividendes (*)	0,000	0,000	0,000	0,000
AN3- Transactions sur le capital	4 122 382,819	18 402 050,941	4 855 946,654	14 938 382,513
a. Souscriptions	11 799 150,782	49 755 339,768	9 307 791,518	35 830 620,080
- Capital	10 204 380,440	44 370 125,864	8 354 473,812	32 809 762,476
- Régularisation des sommes non distribuables	-321 168,594	-1 429 424,601	-18,781	-48,940
- Régularisation des sommes capitalisables	1 915 938,936	6 814 638,505	953 336,487	3 020 906,544
b. Rachats	-7 676 767,963	-31 353 288,827	-4 451 844,864	-20 892 237,567
- Capital	-6 641 067,902	-27 938 304,306	-3 989 648,196	-19 142 629,884
- Régularisation des sommes non distribuables	209 106,481	899 725,845	4,984	27,994
- Régularisation des sommes capitalisables	-1 244 806,542	-4 314 710,366	-462 201,652	-1 749 635,677
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 135 287,142	21 892 952,728	5 420 705,325	16 701 187,065
AN4- Actif net				
En début de période	54 853 265,794	38 095 600,208	32 674 894,883	21 394 413,143
En fin de période	59 988 552,936	59 988 552,936	38 095 600,208	38 095 600,208
AN5- Nombre d'actions				
En début de période	443 114	324 144	282 436	193 548
En fin de période	476 057	476 057	324 144	324 144
VALEUR LIQUIDATIVE	126,011	126,011	117,527	117,527
AN6- Taux de rendement annualisé	7,14%	7,22%	6,30%	6,34%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Décembre 2024
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **34 692 537,525** dinars contre **23 198 930,849** dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,000	67 776,000	0,113
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,000	67 776,000	0,113
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	256 000,000	268 371,200	0,447
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	333 000,000	342 728,000	0,571
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	400 000,000	405 904,000	0,677
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	720 000,000	730 627,200	1,218
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	200 000,000	208 936,000	0,348
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	200 000,000	208 936,000	0,348
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5 000	400 000,000	418 500,000	0,698
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10 000	800 000,000	852 776,000	1,422
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3	10 000	66 200,000	68 384,000	0,114
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5 000	400 000,000	423 032,000	0,705
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000,000	2 076 224,000	3,461
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10 000	1 000 000,000	1 083 960,000	1,807
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5 000	500 000,000	512 196,000	0,854
TNIKWGWIVBC	E O ATL 2024-1	10 000	1 000 000,000	1 052 256,000	1,754
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 058 632,000	1,765
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA	5 000	400 000,000	405 504,000	0,676
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA	5 000	400 000,000	405 464,000	0,676
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4 000	400 000,000	401 151,827	0,669
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5 000	500 000,000	509 196,000	0,849
	Total		11 107 600,000	11 568 330,227	19,284

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 042 440,000	8,406
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 020 304,000	3,368
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,000	3 641 288,000	6,07
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,000	534 012,000	0,89
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	36 393,194	0,061
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 009 808,000	3,35
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 010 032,000	3,351
TN85T11TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20 000	2 000 000,000	2 139 712,000	3,567
TN5WI26K4ERO	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 100 752,000	3,502
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5 000	500 000,000	511 996,000	0,853
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2 000	200 000,000	201 134,400	0,335
	Total		19 734 650,000	20 247 871,594	33,753

Portefeuille Titres

Code ISIN	Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	4 700	501 522,600	520 717,700	0.868
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	3 266	340 564,145	346 244,990	0.577
TN27940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	18 961	2 000 025,241	2 009 373,014	3.350
	Total		2 842 111,986	2 876 335,704	4,795

Les entrées en portefeuille-titres du 01/10/2024 au 31/12/2024

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		38 064,000	3 999 997,695
ACHAT 961 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	09/10/2024	961,000	99 921,897
ACHAT 6719 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	17/10/2024	6 719,000	699 992,139
ACHAT 1904 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	19/11/2024	1 904,000	199 940,944
ACHAT 3809 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	20/11/2024	3 809,000	400 082,124
ACHAT 5710 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	22/11/2024	5 710,000	600 035,350
ACHAT 18961 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	10/12/2024	18 961,000	2 000 025,241
Obligations des Sociétés		4 000,000	400 000,000
ACHAT 4000 E O BTK 2024-1	19/12/2024	4 000,000	400 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		2 000,000	200 000,000
ACHAT 2000 EMP NATIONAL 2024 T4 CC TF	06/12/2024	2 000,000	200 000,000
TOTAL		44 064,000	4 599 997,695

Les sorties du portefeuille-titres du 01/10/2024 au 31/12/2024

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		2 169 036,979	2 200 258,201	31 221,222
VENTE 1901 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	28/11/2024	198 227,936	200 047,933	1 819,997
VENTE 8514 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	18/12/2024	887 802,550	900 091,566	12 289,016
VENTE 2838 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	19/12/2024	295 934,183	300 098,634	4 164,451
VENTE 7548 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	30/12/2024	787 072,310	800 020,068	12 947,758
Obligations des sociétés		480 000,000	480 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 BH BANK SUB 2021	19/10/2024	100 000,000	100 000,000	-
REMBOURSEMENT 9000 BH BANK SUB 2021	19/10/2024	180 000,000	180 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK SUB 2023-2	31/10/2024	100 000,000	100 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK SUB 2023-2 CA	31/10/2024	100 000,000	100 000,000	-
TOTAL		2 649 036,979	2 680 258,201	31 221,222

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **601 932,065** dinars pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/10/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/10/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations				
- Intérêts	601 932,065	2 190 111,109	363 613,865	1 225 571,860
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier				
- Intérêts	0,000	0,000	1 547,277	9 185,388
TOTAL	601 932,065	2 190 111,109	365 161,142	1 234 757,248

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2024 à

16 627 060,189 dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
	Certificats de dépôt			10 905 827,226	10 987 593,522	18,316
TNO6OP9RWN27	CDP BTE 10J-03/01/2025	BTE		3 493 025,195	3 498 605,039	5,832
TNQQEEG76405	CDP BTE 10J-06/01/2025	BTE		998 007,199	999 003,600	1,665
TNSTB88ATLA6	CDP BTK LEASING 360 J 06/02/25	BTK Leasing		925 755,239	992 575,524	1,655
TNCU55LTU2O6	CDP BTL 10J-03/01/2025	BTL		4 491 032,394	4 498 206,479	7,498
TN0FAY7N2VD6	CDP BTL 10J-05/01/2025	BTL		998 007,199	999 202,880	1,666
	Créances sur opérations de pension livrées			5 500 000,000	5 639 466,667	9,401
	PENS LIVREE BTL 95 JS			500 000,000	512 000,000	0,853
	PENS LIVREE BTL 03/10/24			500 000,000	512 000,000	0,853
	PENS LIVREE BTL 105 JS			500 000,000	512 400,000	0,854
	PENS LIVREE BTL 112 JS			500 000,000	512 000,000	0,853
	PENS LIVREE BTL 117JS 20/01/25			2 000 000,000	2 052 266,667	3,421
	PENS LIVREE BTL125 JS 29/01/25			1 500 000,000	1 538 800,000	2,565
	Total des placements monétaires			16 405827,226	16 627 060,189	27,717

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2024	% de l'actif net
Avoirs en Banque	8 842 017,552	14,740
Intérêts courus sur comptes bancaires	3 045,973	0,005
Total des disponibilités	8 845 063,525	14,745

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/10/2024 au 31/12/2024 s'élèvent à **520 813,784** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/10/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du compte de dépôt	2 365,730	12 611,790	6 098,369	17 575,981
Revenus des Certificats de Dépôt	56 432,807	332 661,612	209 114,776	600 248,591
Revenus des Placements à terme	462 015,247	1 351 585,880	51 280,089	115,936.000
Revenus prises en pension	0	0	0	11 211,268
TOTAL	520 813,784	1 696 859,282	266 493,234	744 971,840

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2024 à **176 160,664** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Opérateurs Créditeurs	140 399,607	52 050,555
Gestionnaire	136 719,849	48 380,643
Dépositaire	3 679,758	3 669,912
Autres Créditeurs Divers	35 761,057	33 172,243
Commissaire aux comptes	15 803,191	15 803,239
Etat Impôts et Taxes	956,129	566,050
Conseil du Marché Financier	4 993,282	3 235,123
Contribution Sociale de Solidarité	399,917	399,921
Publications diverses	4 135,792	3 695,164
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746
TOTAL	176 160,664	85 222,798

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/10/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/10/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Charges de gestion des placements	137	388	49	156
Commissions de gestion	136	384	48	153
Commissions de dépôt		3		3
Autres Charges	23	83	17	59
Honoraires du commissaire aux comptes	3	14	3	14
Redevances CMF sur les OPCVM	14	50	9	28
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	2	9	1	7
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2	8	3	8
Frais Bancaires				
Contribution Sociale de Solidarité				
TOTAL	160	471	66	216

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2024		
Montant		47 929 993,370
Nombre de titres		443 114
Nombre d'actionnaires		642
Souscriptions réalisées		
		9 883 211,846
Montant		10 204 380,440
Régularisation des sommes non distribuables		-321 168,594
Nombre de titres émis		94 340
Nombre d'actionnaires nouveaux		27
Rachats effectués		
		-6 431 961,421
Montant		-6 641 067,902
Régularisation des sommes non distribuables		209 106,481
Nombre de titres rachetés		-61 397
Nombre d'actionnaires sortants		-30
Capital au 31/12/2024		
		49 899 650,736
Montant		51 493 305,908
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		41 016,419
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres		34 248,025
Frais de négociation de titres		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		-529 698,756
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-1 139 220,860
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		476 057
Nombre d'actionnaires		639

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Résultats distribuables de la période	3 415 637,343	1 762 844,991
Régularisations de la période	544 056,366	502 584,599
Sommes distribuables de la période	3 959 693,709	2 265 429,590
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6 129 208,491	768 686,268
Sommes capitalisables (*)	10 088 902,200	3 034 115,858

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre du quatrième trimestre 2024 sont de 3 726,184 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.